



SOCIÉTÉ

Agressions dans l'Église : « La réparation intégrale est difficile »

Violences sexuelles Lancée le 24 février 2022, l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr), chargée des réparations et des indemnisations pour des faits de pédocriminalité dans l'Église, dresse son bilan dans un rapport annuel. À ce jour, 190 victimes ont reçu une réparation financière.

Nadège Dubessay

Il avait gardé pour lui cette souffrance. Durant quarante ans, il a caché le mal qui le rongait. Pas même sa femme ne l'a su. Et puis, un jour, il a adressé un mail à l'Instance nationale indépendante de la reconnaissance et de la réparation (Inirr). « Je n'imaginais pas qu'une telle démarche pouvait exister », témoigne aujourd'hui l'homme qui a été victime, enfant, d'un prêtre pédophile. « C'était la première fois que je qualifiais les sévices que j'ai subis », raconte un autre homme qui avoue avoir toujours eu, au fond de son corps et de son cœur, « ces cris d'enfant ». Eux, et bien d'autres victimes, disent avoir voulu se sortir de la boue. Témoigner. Mettre des mots « pour que ça ne se reproduise plus ». L'un deux affirme encore vouloir « réparer un silence qui a peut-être contribué à ce que d'autres enfants aient aussi été abusés ». Un peu plus d'un an après son lancement, l'Inirr, instance chargée des réparations et des indemnisations envers les victimes de pédocriminalité dans l'Église, publiait un premier bilan, le jeudi 9 mars. Cette structure avait été créée par la Conférence

des évêques de France, à la suite du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase). Après deux ans et demi de travaux, la Ciase dévoilait qu'en soixante-dix ans, 330 000 mineurs avaient été victimes de violences sexuelles.

Au total, depuis plus d'un an et au 1er mars, 1 186 victimes (de viols répétés sur plusieurs années dans plus de la moitié des cas) se sont adressées à l'Inirr, 404 sont actuellement suivies et 190 ont été indemnisées sur décision d'un collège composé de 12 bénévoles. Les indemnisations vont jusqu'à 60 000 euros, avec un montant moyen de 38 000 euros ; 80 % des décisions correspondent à des réparations au-delà des 20 000 euros. Pour déterminer leur montant, une synthèse de ce qui est arrivé à la victime, rédigée avec l'aide d'un référent de situation, est adressée au collège.

Un bilan qui peut sembler bien maigre au regard de l'ampleur du phénomène de la pédocriminalité dans l'Église. La juriste Marie Derain de Vaucresson, présidente de l'Inirr, le rap-

pelle : « Nous avons reçu moins de 1 200 demandes d'indemnisation, dont 500 les trois premiers mois de la création de l'instance. Nous pouvons imaginer que les personnes qui ont vécu des actes autres que des viols, rangés dans la catégorie "les moins graves", ne s'adressent pas à nous. » Surtout, il faut du temps, dit-on ici. Ainsi, 58 % des situations qui sont soumises à l'instance s'inscrivent dans la durée, les actes incriminés se sont répétés au moins un an, voire plus de cinq ans pour 21 % d'entre eux. « Ce qui est proposé depuis le début, c'est un accompagnement qui va au-delà de la simple réparation financière », insiste Marie Derain de Vaucresson. Cette démarche individualisée demande du temps. « Parmi les victimes, 31 % sont des femmes et 24 % ont plus de 70 ans, la moyenne d'âge étant de 63 ans. Elles échangeront en moyenne trois fois avec leur référent de situation (ils sont une petite quinzaine au total).

la révélation soulève douleurs et traumatismes

Laure de Balincourt a participé à la création de l'Inirr. D'abord référente bénévole, cette hypnothérapeute qui travaille avec des adolescents sur l'estime de soi en est aujourd'hui salariée. « Il est primordial d'accorder tout le temps nécessaire à chaque personne victime d'agressions sexuelles, dit-elle. Chaque ressenti est singulier. Une personne traumatisée est sans cesse en décalage avec le monde. Inverser le processus et s'adapter à elle font partie de la reconnaissance. » Une fois la confiance établie, il y a l'indispensable écoute. « Une écoute enga-

gée, poursuit la psychopraticienne. On va penser le récit avec la personne et mettre de l'ordre dans son chaos. »

Vient ensuite le temps de l'écriture des récits recueillis par les référents. Celui de la synthèse pour le collègue dont fait partie Xavier Dupont, retraité de l'administration. « Nous sommes un collègue d'apprenants et non d'experts, insiste-t-il. Nous avons vite compris combien il était important de s'appuyer sur la pluridisciplinarité que nous formons : travailleurs sociaux, avocats, magistrats, administratifs, associatifs... Nous avons appris combien la révélation peut soulever des douleurs, des traumatismes. Nous devons aussi prendre en consi-

dération toutes les conséquences des violences sur la victime lorsque nous sommes amenés à évaluer la gravité des faits. » Les victimes, elles, parlent de consolation et affirment que cette démarche contribue à leur apaisement. Car, Marie Derain de Vaucresson en convient : « La réparation intégrale est difficile, voire impossible. » « S'il est possible qu'un jour des gens soient capables de nous écouter, d'entendre ce qu'on a vécu, ce qu'on garde au fond de nous, alors c'est qu'il y a encore de l'espérance possible dans notre monde », a adressé par mail une victime à son référent. ■

par Nadège Dubessay,

